

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 4 septembre, à 19 h, à la salle du conseil.

**SONT PRÉSENTS :**

---

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Louis Côté
	Steve Fontaine
	Richard Mailloux
	Renée Thiboutot
	Réjean Fournier

**ABSENCE (S) :**

---

Sébastien Bélisle

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

---

M <sup>me</sup>	Isabelle D'Amours	Directrice générale et greffière
M <sup>me</sup>	Valérie Schoeneich	Trésorière
M.	Richard Michaud	Directeur des travaux publics
M.	Dave Bélanger	Surintendant des travaux publics
M.	David Poirier	Directeur de l'urbanisme et du développement
M.	Luc Goudreau	Directeur de la prévention des incendies et de la sécurité civile
M <sup>me</sup>	Cécile Poirier	Coordonnatrice des loisirs et du sport
Mme	Véronique Bernier-Labonté	Conseillère en communications, ressources humaines et projets
M <sup>me</sup>	Valérie Fournier	Adjointe à la direction et assistante-greffière

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Résolution no 2018-164*

Le maire, Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Richard Mailloux et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 21 août 2018**

*Résolution no 2018-165*

Le procès-verbal de la séance régulière du 21 août 2018 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Louis Côté, appuyé par Monsieur Steve Fontaine et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que lu.

**3. CORRESPONDANCE**

**3.1 Dépôt et approbation des recommandations du comité Reconnaissance et dons pour différentes demandes d'aide financière et de support matériel**

*Résolution no 2018-166*

ATTENDU la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée par la Ville de La Sarre le 13 février 2018;

ATTENDU les recommandations du Comité d'analyse pour les demandes reçues;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'approuver les demandes suivantes :

- Reconnaissance du Club de patinage artistique de La Sarre

#### **4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

##### **4.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement modifiant le règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics**

ATTENDU le projet de règlement modifiant le règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, présenté lors du présent avis de motion;

AVIS est donné que, lors d'une séance ultérieure, sera adopté le règlement modifiant le règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

##### **4.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement modifiant le règlement sur la régie interne des séances du conseil municipal**

ATTENDU le projet de règlement modifiant le règlement sur la régie interne des séances du conseil municipal, présenté lors du présent avis de motion;

AVIS est donné que, lors d'une séance ultérieure, sera adopté le règlement modifiant le règlement sur la régie interne des séances du conseil municipal.

##### **4.3 Avis de motion et présentation du projet de règlement sur l'éthique et les règles de conduite des employés de la Ville de La Sarre**

ATTENDU le projet de règlement sur l'éthique et les règles de conduite des employés de la Ville de La Sarre , présenté lors du présent avis de motion;

AVIS est donné que, lors d'une séance ultérieure, sera adopté le règlement sur l'éthique et les règles de conduite des employés de la Ville de La Sarre .

##### **4.4 Adoption du Règlement modifiant le règlement numéro 03-2018 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de La Sarre** *Résolution no 2018-167*

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les annexes D et E du règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités (no 03-2018);

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2018;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'adopter le règlement portant le numéro 16-2018.

#### **4.5 Location d'espaces de bureaux pour la relocalisation temporaire de l'hôtel de ville**

*Résolution no 2018-168*

ATTENDU le projet de réfection de l'hôtel de ville qui devrait débuter en janvier 2019;

ATTENDU QUE les bureaux administratifs devront être relocalisés durant les travaux de rénovation;

ATTENDU la réception de deux soumissions conformes suite à l'appel d'offres pour des locaux disponibles et adéquats pouvant accueillir les bureaux administratifs de la Ville durant lesdits travaux;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'accepter la soumission la plus basse, soit celle de l'entreprise 9106-0566 Québec inc. (Construction Sylvain Rouleau) pour un montant mensuel de 7 168,33 \$ (ménage inclus) ou de 6 468,33 \$ (ménage exclus), taxes en sus.

#### **4.6 Étude de faisabilité pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal**

*Résolution no 2018-169*

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) offre un programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

ATTENDU QUE, suite aux nombreux changements ayant des impacts sur les organisations municipales au cours des dernières années ainsi que les divers enjeux associés à la main-d'œuvre, il est aujourd'hui essentiel d'évaluer de nouvelles façons de faire afin de répondre aux normes et exigences tout en offrant des services de qualité à notre population;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a amorcé, au cours des dernières années, des discussions avec d'autres municipalités relatives à d'éventuelles mises en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités et que la réalisation d'une étude de faisabilité est nécessaire afin poursuivre les réflexions;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

De participer, conjointement avec différentes municipalités de la MRC d'Abitibi-Ouest, au dépôt d'une demande auprès du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre du programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités avec d'autres municipalités;

D'accepter le mandat d'organisme responsable du projet l'autorisant à déposer la demande d'aide financière pour les municipalités participantes et d'autoriser la directrice générale et greffière, Mme Isabelle D'Amours, à signer tout document en lien avec la demande.

### **5. TRÉSORERIE**

#### **5.1 Liste des comptes à payer**

*Résolution no 2018-170*

Il est proposé par Monsieur Louis Côté, appuyé par Madame Renée Thiboutot et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 31 août 2018, au montant de 524 532,25 \$.

## **7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **7.1 Demande d'approbation pour une enseigne conforme aux critères du PIIA (extérieur de la zone obligatoire).**

*Résolution no 2018-171*

ATTENDU la demande d'approbation pour une nouvelle enseigne au 635, 2<sup>e</sup> Rue Est;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme considère le projet d'affichage conforme aux critères du règlement sur les PIIA et recommande d'accepter la demande;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'accepter cette demande afin de permettre au demandeur d'obtenir un permis d'affichage pour son projet ainsi que la subvention de 25 % pour la nouvelle enseigne.

### **7.2 Demande de rénovation de façade secteur PIIA**

*Résolution no 2018-172*

ATTENDU la demande de rénovation de façades pour le 345, rue Principale;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme considère que le projet est conforme aux critères du règlement sur les PIIA et recommande d'accepter la demande de subvention;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'accepter cette demande de permis de rénovation.

### **7.3 Approbation travaux forestiers sur le lot 43, rang 8**

*Résolution no 2018-173*

ATTENDU le plan de coupe présenté par Groupement forestier coopératif Abitibi pour le lot 43 du rang 8;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'approuver les travaux forestiers sur le lot 43 du rang 8 par Groupement forestier coopératif Abitibi, tels que présentés;

D'autoriser la directrice générale, Mme Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

### **7.4 Rapport des permis de construction/rénovation**

Le directeur de l'urbanisme de la Ville de La Sarre présente le rapport sommaire des permis de construction/rénovation émis au cours du mois d'août 2018. Ceux-ci sont au nombre de 45 pour des travaux d'une valeur de 1 563 350,00 \$. Le montant total des permis émis s'élève à 3 375,00 \$.

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

### **8.1 Réfection de pavage béton bitumineux à différents endroits du périmètre urbain**

*Résolution no 2018-174*

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation pour la préparation, la compaction et l'asphaltage

d'environ 840 mètres carrés à l'intérieur du périmètre urbain de la Ville de La Sarre;

ATTENDU QUE deux soumissions conformes ont été reçues, soit :

- Asphaltage Théo Paquet : 58 206,09 \$ (375 \$/t) taxes incluses;
- Entreprise Gaétan Jolicoeur : 72 496,85 \$ (467,07 \$/t);

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'accepter la soumission la plus basse, soit celle d'Asphaltage Théo Paquet, au montant de 58 206,09 \$ (375 \$/t) taxes incluses.

## **8.2 Nettoyage du réseau d'égout sanitaire et pluvial**

*Résolution no 2018-175*

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation pour le nettoyage du réseau d'égout et pluvial de la Ville de La Sarre;

ATTENDU la réception de deux soumissions conformes, soit :

- Veolia : 28 581,38 \$ (taxes en sus);
- AmNor Industries : 30 019,12 \$ (taxes en sus);

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'accepter la soumission la plus basse, soit Veolia au montant de 28 581,38 \$ taxes en sus.

## **9. LOISIRS ET SPORT**

### **9.1 Contrat de prêt de services professionnels - CJEO**

*Résolution no 2018-176*

ATTENDU la réorganisation du Service Loisirs et sport, qui sera en charge dorénavant de la portion Vie communautaire;

ATTENDU QU'une ressource est nécessaire pour développer et structurer ce volet à la Ville de La Sarre;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'entériner le contrat de prêt de services professionnels avec le Carrefour Jeunesse emploi d'Abitibi-Ouest pour une employée qui agira à titre de chargée de projet du 17 septembre 2018 au 13 septembre 2019, à raison de 35 heures par semaine, pour un montant de 48 013 \$ taxes en sus, payable en 12 versements à chaque début de mois.

D'autoriser la directrice générale, Mme Isabelle D'Amours, à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de La Sarre.

### **9.2 Approbation pour réfection patinoire extérieure 12e avenue**

*Résolution no 2018-177*

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation pour la réfection de la patinoire extérieure de la 12<sup>e</sup> Avenue;

ATTENDU la réception de deux soumissions conformes, soit :

- Permafib : 50 288,20 \$ taxes en sus
- Agora : 40 892,00 \$ taxes en sus

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'accepter la soumission la plus basse, soit celle d'Agora, au montant de 40 892,00 \$ taxes en sus.

## **11. PRÉVENTION DES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE**

### **11.1 Entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge pour les services aux sinistrés**

*Résolution no 2018-178*

ATTENDU QUE les villes doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3) et la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,C.C. -19);

ATTENDU QUE les villes doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (Annexe A Les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la Croix-Rouge), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptibles d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

ATTENDU la volonté de la Ville et de la Croix-Rouge de convenir d'une entente écrite.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'entériner l'entente à intervenir entre la Croix-Rouge et la Ville de La Sarre;

D'autoriser la directrice générale, Mme Isabelle D'Amours, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de La Sarre.

## **12. AFFAIRES NOUVELLES**

### **12.1 Demandes aux formations politiques**

ATTENDU les prochaines élections provinciales qui auront lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2018;

Le Conseil municipal de la Ville adresse ses principales préoccupations aux différentes formations politiques : milieux humides; maintien et développement des services de proximité;

exigences gouvernementales vs financement; aéroport; assouplissement des exigences du programme TECQ; assouplissement des exigences de la CPTAQ; et ministère des Transports du Québec (manque de ressources et dossiers prioritaires).

### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Madame Ginette Germain s'informe de l'intérêt de la Ville à acquérir le vieux camion de pompiers restauré par Monsieur Blais et présentement en vente. Le conseil en a déjà discuté il y a quelque temps, mais a décidé de ne pas se porter acquéreur en raison du prix de vente de celui-ci.

Madame Germain félicite les travaux publics pour les avis laissés aux résidents touchés par une rupture d'eau. Cette attention est très appréciée.

Monsieur Jean-Baptiste Fournier souhaite savoir si c'était bien à la Ville d'effectuer les travaux pour le déplacement de la borne fontaine au coin de Nicol Auto (1<sup>re</sup> Rue). On lui confirme que ces travaux sont effectivement à la charge de la Ville puisque cette borne était visée depuis longtemps pour une relocalisation, étant mal située.

Monsieur Fournier demande aussi s'il est prévu de réparer le pavage sur la 12<sup>e</sup> Avenue, entre la rue du Parc et la 1<sup>re</sup> Rue. Le directeur des travaux publics, M. Richard Michaud, confirme que ça devrait être fait bientôt.

Pour terminer, M. Fournier félicite la Ville pour le fauchage des rangs.

Yves Dubé  
Maire

Isabelle D'Amours  
Directrice générale et greffière